

Projet pédagogique

Du Service Périscolaire de CHARGEY-LES-GRAY

N° habilitation : 0700075CL000118

Lieu : Périscolaire extrascolaire de Chargey les Gray

Accueil du public : Du 3 Septembre 2018 au 5 Juillet 2019

Enfants de 3 à 13 ans

Equipe pédagogique : 1 directrice, 2 titulaires BAFA, 1 non diplômé

Introduction

Le projet pédagogique Le projet pédagogique est un contrat de confiance passé entre l'équipe, les intervenants, les enfants, les agents de la collectivité....

Il permet de donner un sens aux activités qui sont proposées. C'est en fonction des intentions politiques des élus et du PEDT qu'il est élaboré.

L'accueil périscolaire

L'accueil périscolaire est un temps de transition entre le temps en famille et le temps scolaire. Il permet de répondre aux besoins des familles en proposant un accueil complémentaire de l'école, le matin avant la classe, à la pause méridienne et le soir après l'école.

Au-delà de la garde et de la restauration de l'enfant, il s'agit de créer au travers de l'accueil périscolaire, un environnement permettant à l'enfant de vivre des moments de détente, de convivialité, mais aussi d'éducation et d'apprentissage.

Présentation et fonctionnement

L'accueil périscolaire est organisé et géré directement par la commune de CHARGEY LES GRAY et accueille les enfants scolarisés dans les écoles élémentaires et maternelles.

L'équipe d'animation tient la comptabilité des présences des enfants sur les différents créneaux par le biais d'une tablette.

Ouverture des structures : Les accueils périscolaires sont ouverts les jours d'école, aux horaires indiqués ci-dessous.

7h15-8h30 : Accueil échelonné des enfants. L'accueil périscolaire est aménagé pour que chaque enfant puisse commencer sa journée à son rythme. Plusieurs coins sont proposés :

- Un coin détente : lecture, dessins,...
- Un coin ludique : jeux symboliques, jeux de société,...
- Un coin jeux collectifs à l'extérieur : jeux spontanés dans la cour

8h45 – 11h30 : Enseignement en classe

11h30-13h30 : durant la pause méridienne, les enfants peuvent se restaurer, se détendre en récréation

13h30-16h30 : Enseignement en classe

16h30-18h30 : Accueil périscolaire : regroupement des enfants dans un lieu précis, pointage de tous les enfants, prise des goûters fournis par la collectivité.

Comme le matin plusieurs coins sont proposés :

- Bibliothèque
- Jeux de manipulation
- Dessin libre
- Jeux d'imitation(poupées, voitures ect..)
- Jeux d'extérieur(engins roulant, ballons ect...)

Du lundi au jeudi, à partir de 17h, une salle est à disposition des enfants afin qu'ils puissent faire leurs devoirs en autonomie.

Le départ des enfants s'effectue de manière échelonnée.

▪ **Les lieux d'accueil**

Le séjour se déroule dans l'enceinte des locaux scolaires et périscolaires.

Nous disposons :

- d'une salle de motricité
- de la salle destinée au périscolaire
- de la salle à manger du restaurant scolaire
- des toilettes de la salle périscolaire

Les bâtiments sont de plain-pied. Nous disposons de la cour des primaires (en macadam).

▪ **Les tarifs**

Ils varient en fonction du quotient familial. Ces tarifs sont présentés à titre indicatif, sous réserve de modifications.

L'équipe d'animation

▪ **Rôle de la directrice**

- Garantir le bon fonctionnement du centre
- Animer l'équipe
- Gérer l'organisation matérielle
- Assurer le lien avec les familles et la Mairie
- Veiller à la sécurité des enfants
- Former les animateurs
- Effectuer les tâches administratives
- Assurer la gestion du budget

La directrice est garante de la sécurité physique et affective des enfants et de la mise en œuvre du projet pédagogique.

▪ **Rôle des animateurs**

- Proposer des projets d'activités lors des réunions de préparation
- Accueillir les enfants
- Animer les différents moments de la journée
- Préparer les activités, assurer leur mise en place, ranger,...

Ils sont aussi garants de la sécurité physique et affective des enfants. Ils doivent veiller au respect des lieux et du matériel, ainsi qu'à l'application des règles de vie. Ils devront également veiller à l'hygiène des locaux. En effet, le centre n'a pas de personnel d'entretien.

Les animateurs doivent respecter l'enfant et sa famille. Ils sont tenus de respecter les horaires. Ils doivent avoir préparé leurs activités. Ils participent aux sorties.

Ils ont un devoir de discrétion.

❖ **Objectifs poursuivis**

▪ **Rendre l'enfant acteur de ses loisirs**

Les enfants construiront le projet avec les animateurs et le réaliseront.

L'enfant aura aussi le droit de ne pas participer à certaines activités et pourra construire une autre activité. Les animateurs veilleront à sa sécurité.

Néanmoins, les animateurs veilleront à ce qu'aucun enfant ne soit isolé et passif.

Les animateurs seront attentifs à ce qu'il n'y ait pas de harcèlement.

La santé et le bien être Cette thématique sera abordée à travers le sport pour :

- Permettre à l'enfant de développer sa motricité
- Inscrire les enfants dans une démarche de progression
- Intégrer les valeurs et notion collectives : d'entraide, de partage et de respect des autres et de soi-même.

A travers l'hygiène et la sécurité pour :

- Développer l'autonomie de l'enfant
- acquérir des réflexes en matière d'hygiène
- sensibiliser les enfants à la notion du vivre ensemble

▪ **Mettre en place des rituels**

- Goûter en commun
- Jeux
- Repos
- Cahier de vie
- Chant, danse

ADAPTATION DES MOYENS AUX NOUVEAUX BESOINS

- Soutenir les structures et services existants (relais assistante maternelles)
- Développer les différents dispositifs de mode de garde sur la commune (MAM, crèche privée...) afin de mieux répondre aux besoins des familles et à l'accroissement du pôle éducatif.ki

RAPPROCHEMENT ENTRE USAGERS ET SERVICES

- Renforcer et développer l'accès aux services publics petite enfance, enfance en diversifiant les modes de communication (site internet, réseaux sociaux..) et les services en ligne.
- Mettre en ligne les dossiers d'inscription
- Les plannings des différents Centre de Loisirs
- Les temps forts
- Les sorties...